

RIUNIONE DI U 25 E 26 D'OTTOBRE  
REUNION DES 25 ET 26 OCTOBRE

2018/O2/062

**REPONSE DE M. Jean BIANCUCCI**  
**A LA QUESTION DEPOSEE PAR Mme Marie-Hélène PADOVANI**  
**AU NOM DU GROUPE « ANDA PER DUMANE »**

**OBJET : DEPLACEMENTS A VELOS.**

Je vais essayer de répondre, mais bien entendu, votre question soulève un certain nombre de problèmes et je vous propose éventuellement de pouvoir y répondre mais en différé parce que c'est ce que j'avais proposé au Président de votre groupe de manière écrite parce que on ne peut pas à la fois brasser l'aspect global et en même temps rentrer dans le détail, cela nous est extrêmement difficile. Mais néanmoins, votre question, votre sollicitation est extrêmement opportune. Donc, je dois rappeler M. le Président que c'est notre majorité qui a mis en œuvre ce système de VAE. Aujourd'hui, bien entendu cela a énormément de succès puisque l'on a passé le chiffre de 1000 vélos ce qui est quand même considérable par rapport au retard que l'on avait pris, puis par rapport aussi à la population de la Corse.

Dans le détail, il y a à peu près 39 % des demandes qui émanent du monde rural et 36 % de la périphérie urbaine. Il reste à souhaiter bien entendu que la population urbaine s'intéresse d'un peu plus près aux vélos à assistance électrique.

Alors bien entendu vous avez parlé du montant des aides, je peux vous donner le détail, en deux ans 31 entreprises ont bénéficié d'aides à l'achat de VAE soit environ pour 92 000 euros. Si on compare ce chiffre avec celui des particuliers soit 1000 VAE financés à hauteur de 500 000 euros, puisque l'on avait au départ prévu une prime de 500 euros, on se rend compte que les entreprises ne sont pas plus bénéficiaires que les particuliers et ce sera ma première réponse même si elle est un peu cursive et si elle demande d'autres explications.

D'abord je voudrais vous rappeler que on a voté dernièrement une modification du régime des aides et que dorénavant l'aide est à 25 % et non pas au taux qui avait été prévu au départ et ensuite elle est plafonnée à 500 euros et à 1000 euros pour les entreprises et les collectivités, parce qu'il n'y a pas que les entreprises.

Je dois aussi insister sur un aspect, la Corse est aujourd'hui un des rares territoires où on aide des VAE.

Donc il y a, il est vrai un retard considérable en la matière de mobilité et j'espère que les Corses bien entendu, sont prêts de se faire à changer leurs habitudes.

A l'origine pour rentrer dans le détail des commerces, il s'agissait surtout d'hébergement touristique. Je peux vous en donner la liste et il s'agit aussi de professionnels il faut bien le dire, qui proposait à leurs salariés un autre mode de déplacements.

Il s'agit aussi de commerçant, je peux vous en donner la liste, il s'agit de quelques industriels si l'on peut s'exprimer ainsi à l'échelle de la Corse et il s'agit du secteur médical ayant un artisan. Là aussi je peux vous fournir la liste.

**A ce jour aucune grande entreprise n'a été aidée par l'AUE, j'espère que ça peut vous rassurer.**

Il a été aussi prévu un questionnaire bilan pour les 174 premiers bénéficiaires de la prime, on a obtenu 78 réponses. Les bénéficiaires bien entendu sont très satisfaits. Le problème majeur et vous avez eu raison de le poser, c'est l'aménagement de pistes cyclables et il y a bien entendu, la nécessité d'agir dans ce domaine.

A ce sujet, il faut signaler que la Collectivité de Corse, autorité organisatrice de la mobilité va soumettre à concertation publique, le projet de planification régionale de l'intermodalité relativement à la mobilité et qui sera intégré au PADUC.

J'ai d'autres, je vois que l'on me fait signe, j'ai d'autres réponses bien entendu à vous apporter, on vous fera en complément une réponse écrite si vous le voulez.